



**Lettre ouverte des commissaires-priseurs français  
à Mme Catherine Chadelat, présidente du Conseil des ventes volontaires,  
à la suite de l'interview qu'elle a accordée au Figaro.**

Madame la Présidente,

Par le biais d'une récente interview accordée au *Figaro*, sous le titre : le CVV sonne l'alarme, vous avez tenu à nous faire part de votre inquiétude quant à l'avenir des commissaires-priseurs français, affirmant notamment que nous étions « en danger ».

Telle Cassandra, vous nous annoncez un avenir bien sombre : disparition de nos structures du fait notamment de notre soi-disant incompétence, disparition des ventes publiques au profit du gré à gré, concentration du marché de l'art sur un secteur artistique semblant avoir vos préférences personnelles, trafic, blanchiment, abus de faiblesse...

Au-delà du constat amer que cet article nous conduit à faire sur la nature du lien unissant notre profession à son organisme de régulation, il nous semble indispensable de rétablir la vérité.

Non, Madame, rassurez-vous, nous ne sommes pas en danger.

L'avenir ne nous inquiète pas car nous savons d'où nous venons. Et cela nous permet d'aller de l'avant avec enthousiasme et confiance. Soyez-en persuadée, nous sommes parfaitement conscients des enjeux que représentent la mondialisation du marché de l'art ou l'essor des ventes en lignes qui sont déjà pour nous des réalités quotidiennes. Mais, alors que vous semblez y voir des menaces, nous y voyons des opportunités de toucher de nouveaux publics, de proposer de nouveaux objets et de contribuer ainsi collectivement au rayonnement de la place française.

Quel besoin de créer une polémique infondée et stérile là où nous aurions au contraire besoin d'appui et d'encouragements ?

Nous comprenons d'autant moins cette nouvelle posture du Conseil des ventes qu'elle s'éloigne à bien des égards du mandat qui lui a été donné par la loi. En effet, quelle peut bien être la légitimité du Conseil pour, je vous cite, « expliquer le choix de la peinture ultracontemporaine », voire s'inquiéter de l'émergence de « nouveaux goûts douteux » ? Doit-on comprendre que cet établissement va prochainement s'ériger en arbitre de l'élégance et du bon goût ?

Les missions du Conseil des Ventes sont-elles désormais à ce point vaines, comme vous le soulignez vous-même, qu'il lui faut désormais s'en inventer de nouvelles ?

Car, plus que notre rôle, c'est en réalité celui du CVV que votre interview place au centre du débat.

Il est vrai que les circonstances ont changé. L'existence du Conseil des Ventes volontaires était justifiée à l'époque où le marché français des ventes volontaires s'ouvrait sous l'effet des lois de 2001 et 2011. Mais désormais, deux ou trois réunions annuelles avec une structure allégée seraient suffisantes pour traiter des rares questions disciplinaires. Quant à la mission d'observation du marché, elle est déjà assurée avec efficacité par l'Observatoire qui existe déjà sous l'égide du ministère de la Culture. Une telle rationalisation permettrait de contribuer aux objectifs d'économie et de simplification fixés par le gouvernement.

Nous vous pensons partenaire.  
Est-ce toujours le cas ?

Dans tous les cas, rassurez-vous définitivement Madame la présidente : avec ou sans Conseil des Ventes, les coups de marteau des commissaires-priseurs continueront de résonner demain dans les salles de ventes françaises !



**Jean-Pierre OSEMAT**  
Président du Symev  
jean-pierre@osenat.com